

## L'hôpital catholique Sant-Pau de Barcelone arrête les avortements... quoique

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [avortement](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

**Date** : 15 octobre 2012



Après avoir longtemps fait la sourde oreille face aux protestations des pro-vie demandant qu'il n'y eût plus d'avortements à l'hôpital Sant-Pau de Barcelone, où l'archevêché catholique de cette ville est partie prenante, ledit établissement vient indirectement d'avouer qu'on pouvait naguère y obtenir « l'ivg » à la demande en décidant officiellement de renvoyer sur d'autres hôpitaux, sans engagement confessionnel, toutes les femmes demandant un avortement dans le cadre de la loi qui en fait un droit jusqu'à douze semaines de gestation.

C'est une décision de la Fondation dirigeant l'hôpital qui, selon [EuropaPress](#), a institué un nouveau protocole avec l'accord de l'archevêché qui en est membre : il s'agit d'interdire les « avortements volontaires » ; protocole qui aurait été adopté l'an dernier.

Bravo ? Enfin ? Les choses ne sont pas si simples. Outre que le protocole ne semble pas prévoir d'intervenir auprès des femmes pour les aider à faire le choix de la vie pour leur enfant, outre qu'il participe à la procuration de l'avortement en les renvoyant vers un établissement où

elles l'obtiendront à coup sûr, il est prévu de faire malgré tout à Sant-Pau des « interruptions médicales de grossesse » dans les situations dites « extrêmes ». Toujours selon EuropaPress, cette décision a reçu le blanc-seing de l'Eglise.

Xavier Corbella, gérant de l'établissement, l'a dit clairement dimanche : à Sant-Pau « **on ne pratique pas d'interruptions volontaires de la grossesse, on pratique des interruptions médicales de la grossesse** ».

Parce qu'elles ne sont pas volontaires, celles-là ?

EuropaPress le cite encore : « Si on se trouve face à une mère qui présente un risque vital, si sa vie est en danger, si le fœtus n'est pas viable, alors on pratique une interruption médicale de la grossesse. Nous ne cherchons pas à fuir la responsabilité médicale, dans des cas très particuliers, qui se présentent huit ou neuf fois par an au maximum. »

Bref, huit ou neuf fois par an on délivre un permis de tuer, le tout sous le regard d'un comité d'assistance et d'un comité médical chargé de vérifier la bonne application des protocoles.

Il s'agit des cas par exemple des « cas de maladies maternelles graves où la grossesse, de manière hautement probable, pourra être la cause d'une issue fatale », sous réserve d'un diagnostic détaillé et en tenant compte de la littérature scientifique moderne. Beaucoup de mots pour justifier une mise à mort directe que la morale médicale catholique ne peut approuver : rentrerait-elle dans ce cas la décision de pratiquer l'avortement sur une femme victime d'un cancer, et non – ce qui est pour le coup acceptable – celle de prodiguer des soins à la mère au risque de provoquer, sans l'avoir cherchée, la mort de l'enfant.

Si l'enfant est porteur d'une « anomalie foétale » qui le plus souvent est associée avec la mort foétale ou avec une mort rapide après la naissance, mais aussi s'il est atteint d'une maladie grave et incurable où le développement neurologique ne pourra assurer une vie consciente et des relations, avec une probabilité de dépendance extrême et persistante, l'avortement sera aussi pratiqué. Avec la bénédiction de l'Eglise, semble-t-il donc. C'est l'avortement eugénique...

On est même surpris d'apprendre que les simples cas d'anomalie chromosomique comme la trisomie 21 ont été explicitement écartés du champ des avortements jugés acceptables à Sant-Pau – sauf si le fœtus porteur d'une telle anomalie génétique présente des marqueurs d'affections graves supplémentaires entrant dans le champ de cas énumérés plus haut...

En juin de l'an dernier, l'archevêché de Barcelone avait publié un communiqué assurant veiller à ce que l'hôpital Sant-Pau ne pratique pas d'avortement, ce qui paraît pour le moins exagéré.

EuropaPress s'est donc dirigé vers l'archevêché pour obtenir des éclaircissements. Pour toute réponse, celui-ci l'a aiguillé vers les considérations sur l'embryon humain émises par l'Institut Borja de Bioéthique de l'université Ramon Llull, qui s'affirment favorables au respect de la vie mais laisse de la latitude face aux « situations graves extrêmes ». « **En cas de conflit grave, nous sommes en faveur de la décision responsable et prise en conscience par les intéressés.** » Ainsi, lorsqu'on peut prévoir un avenir de douleur et de souffrance pour les intéressés, *on comprend l'intervention comme un geste de compréhension et d'accueil envers les personnes qui se trouvent dans des circonstances difficiles.*

La formulation est progressiste à souhait et le fond aussi.

Sur les cas dits « extrêmes » la morale médicale catholique dit sans ambages qu'il faut toujours chercher à protéger les deux vies, et que la mise à mort directe, ou de la mère, ou de l'enfant, pour sauver l'autre, n'est pas admissible.

Une récente convention professionnelle médicale en Irlande a [conclu](#) que l'avortement n'est « jamais nécessaire » pour sauver la vie de la mère – et c'est en Irlande qu'on affiche le taux de mortalité maternelle le plus bas du monde entier.

Mais il est vrai qu'en 2010, le directeur de l'Académie pontificale pour la Vie, Mgr Jacques Suaudeau, avait suscité la... controverse en affirmant la légitimité de l'avortement thérapeutique en cas de danger pour la mère. Au terme de quelques échanges auxquelles j'avais [pris part](#), il était revenu un peu ses déclarations mais non sans affirmer une sorte d'[obligation morale](#) pour le médecin d'intervenir – quitte à pratiquer l'avortement – en cas de danger de mort pour la mère qui entraînerait de toute façon celle de l'enfant à naître et avait qualifié l'abstention en cas de « faute médicale inexcusable », ce qui va quand même très loin.

La position de l'archevêché de Barcelone est encore plus laxiste, mais relève de la même logique.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

[Réseau Riposte catholique](#)